



Sept-îles, le 26 Septembre 2012

Agence canadienne d'évaluation environnementale  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C1  
Téléphone : 418-649-6444  
Télécopieur : 418-649-6443

**Objet : Demande d'évaluation environnementale pour le projet de chemin de fer minier sur la Côte-Nord**

---

Madame, Monsieur,

Par la présente, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe demande expressément à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale que le projet de chemin de fer minier prévu sur la Côte-Nord soit soumis à une étude environnementale fédérale, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Il apparaît d'ailleurs surprenant, étant donné l'envergure du projet et de ses impacts potentiels sur l'environnement, que cette procédure soit perçue comme facultative et que le milieu doive en faire la demande.

Plusieurs éléments justifient, à notre sens, la mise en place d'une telle étude d'impact; nous ne citerons que les principaux:

COMPOSANTES BIOLOGIQUES

1) Chemin de fer

Le chemin de fer, peu importe le tracé final retenu, traversera des milieux naturels exceptionnels, tels que des aires protégées projetées, des lacs, des cours d'eau, des tourbières et autres milieux humides exempts de toutes perturbations anthropiques, etc. Sans une étude d'impact rigoureuse incluant des inventaires fauniques et floristiques, il apparaît difficile d'évaluer le risque réel associé à ce type de projet.



2) Terminal de manutention et d'entreposage :

La zone d'étude du terminal de manutention et d'entreposage du minéral englobe toute la Pointe-Noire. Sur cette dernière se situe la plaine Checkley, une tourbière ombrotrophe qui, avec la baie et l'archipel des Sept Îles, fait partie de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de Sept-Îles. Bien que les ZICO n'aient pas le statut officiel d'aire protégée, elles font partie d'un programme international qui reconnaît la présence d'habitats essentiels pour la faune aviaire et œuvre à leur conservation. On dénombre près de 10 000 ZICO dans le monde, qui sont reconnues par BirdLife international.

La ZICO de Sept-Îles abrite :

- Plus de 1 % de la population mondiale du Petit pingouin, du Goéland argenté et du Goéland marin
- Plus de 1 % de la population continentale du Cormoran à aigrettes et de la Mouette tridactyle
- 14 espèces d'oiseaux désignées par un statut de conservation.

De façon plus spécifique, la plaine Checkley, directement affectée par le projet, possède une grande richesse écologique. Cette richesse est favorisée par la présence de plusieurs mares, du lac Checkley de 8,2 ha, de sa proximité avec le milieu marin, ainsi que sa grande superficie. Jusqu'à 821 oiseaux aquatiques ont été recensés par la CEPSI en 2000, correspondant à une valeur maximale de 2,4 individus/ha. De plus, la relative absence de l'influence humaine sur ce milieu favorise la présence d'espèces rares, dont au moins deux ont un statut précaire. D'ailleurs, une partie de cette tourbière est reconnue par le Ministère du Développement Durable, de l'environnement et des Parcs comme une réserve naturelle en milieu privée. De plus, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, en collaboration avec le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, travaillent de concert pour obtenir un statut légal de protection pour toute la plaine.

#### EFFETS CUMULATIFS

Le territoire de la ville de Sept-Îles connaît actuellement un essor économique sans pareil en raison du contexte favorable à l'industrie minière. En effet, en plus de la pression anthropique préexistante autour de la baie, marquée par la présence de plusieurs industries lourdes, un port en eau profonde, et le centre urbain de la ville de Sept-Îles, le contexte économique actuel favorise une croissance encore plus soutenue du développement industriel, commercial et résidentiel. Ceci ajoute donc une pression



## Comité ZIP

Côte-Nord du Golfe

supplémentaire sur ces habitats fragiles. Le projet susmentionné s'additionne aux projets de Mine Arnaud, de chargeur de navires multi-usagers, de Gaz-Métro, et autres, dont l'arrivée est imminente. Il apparaît donc primordial, dans un contexte de développement accru, de s'assurer à ce que chacun des projets soient soumis à une étude d'impact individuelle, mais que les effets cumulatifs sur les habitats soient également pris en compte.

### QUALITÉ DE L'AIR

La qualité d'air est une problématique bien présente sur le territoire de la ville de Sept-Îles qui a valu la création d'un comité de concertation pour cet enjeu. Plusieurs inquiétudes demeurent donc et elles concernent la susceptibilité du minerai entreposé à Pointe-Noire d'avoir un impact sur la santé humaine ainsi que sur la qualité de l'eau potable de la ville de Sept-Îles.

Ces différents paragraphes résument donc, de façon non exhaustive, les éléments qui justifient la tenue d'une étude d'impact environnemental pour ce projet. Nous pensons également, que le processus ne devrait pas se limiter qu'à la réalisation de cette dernière, mais que le public devrait être consulté, à l'instar BAPE, afin de prendre en considération leurs inquiétudes et leurs recommandations. De plus, il est à noter que la Compagnie n'a mené aucune séance d'information à l'intention de la population.

**Pour finir, il nous semble très important que toutes les composantes des écosystèmes qui pourront être potentiellement impactées par le projet, soient incluses dans l'étude d'impact sans regard à la juridiction à laquelle elles sont soumises. Ceci concerne donc les 34 espèces à statut précaire de juridiction provinciale potentiellement présentes dans la zone d'étude.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Aurore Pérot, directrice générale  
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe